

Bulletin d'informations municipales n°09 Juin 2024

Directeur de publication : Dominique FIALON

Commission communication : Béatrice HILAIRE, Dominique RIEU, Laurie

PASTRE, Guy LEMOINE

Le mot du maire



Chères Levadoises, chers Levadois,

Voir notre commune évoluer, ma plus grande satisfaction! L'équipe municipale ne plaint pas ses efforts pour améliorer le cadre de vie des habitants de Lalevade.

La transformation d'un ancien parking le long de la digue en espace multi-usage (parking, jeux de boules) a vu le jour, l'entretien des bâtiments communaux, doublé d'un souci de maitrise des dépenses énergétiques, se poursuit avec la rénovation des ateliers des services techniques. Un important chantier de colmatage des infiltrations du canal de Fabrias (sous le stade) est finalisé. Le hameau des Terrisses, après celui du Blanchon, est désormais équipé d'une bâche à eau, indispensable pour assurer la sécurité des habitants en cas d'incendie.

Au niveau des mobilités, nous avons expérimenté un nouveau sens de circulation dans la partie sud de la rue des Ecoles. Le bilan répond aux attentes initiales telles qu'elles avaient été verbalisées dans la cadre des réunions de quartiers et des ateliers participatifs: baisse du nombre de véhicules, partage plus équitable entre la voiture et les piétons/vélos. A terme (et après les travaux d'enfouissement des lignes prévus pour cette année 2024), de nouveaux aménagements permettront de mieux matérialiser la voie partagée, les places de parking. Un point est consacré à ce sujet dans le bulletin.

Un effort sensible a été fait au niveau des parkings à vélos dans différents points de la commune et une convention a été signée pour permettre le passage de la voie douce entre le Parc de la Clape et le Pont des Issoux.

Les services techniques sont à pied d'œuvre pour l'entretien courant notamment en cette période où la végétation est en pleine croissance. Tous les services sont mobilisés dans la réponse aux besoins de la population et participent à la réalisation de tous les projets.

L'équipe municipale met tout en œuvre pour que les travaux d'aménagement des trottoirs au niveau de l'entrée sud de la commune puissent débuter courant du dernier trimestre



2024. Il s'agit de la première phase des travaux programmés pour l'amélioration de la circulation. L'entrée nord de Lalevade et la rue des Ecoles seront planifiés ultérieurement.

L'ensemble de ces projets nécessite d'importantes démarches de recherches de subventions, l'ouverture d'une ligne de crédit et une gestion financière rigoureuse, nous y reviendrons dans ce bulletin.

C'est enfin avec satisfaction que nous avons vu l'implantation d'un marché local, place de la Combale. Souhaitons que celui-ci arrive à se pérenniser.

N'hésitez pas à conserver ce bulletin qui intègre un agenda des manifestations jusqu'à la fin de l'année. Je vous souhaite une agréable lecture et un bon été.

Dominique FIALON

Sommaire

- 1- Vie municipale
- 2- Les Chantiers en cours
- 3- Focus : Budget Bilan de l'expérimentation rue des Ecoles
- 4- Vie associative nos aînés
- 5- Brèves/actualités
- 6- Etat civil
- 7- Nous contacter -numéros utiles
- 8- Annexe : Délibérations du conseil municipal

1- Vie municipale

Cérémonie des vœux le 14 janvier 2024



Le discours du maire s'est déroulé en 2 temps :

Un premier temps est consacré aux réalisations 2023. Vous trouverez une rétrospective sur le site internet de la mairie (https://lalevade.fr → chapitre : Vie municipale → projets municipaux → cérémonie des vœux).

Au titre des projets 2024, Monsieur le maire a abordé la question des aménagements de voirie :

<u>Premièrement, l'aménagement de la partie sud de la Rue des Ecoles</u>: réfection des trottoirs, goudronnage, enfouissement des réseaux électriques et remise à neuf des canalisations. La commune souhaite un début de chantier dans le premier semestre 2025 (Projet scindé en 4 phases pour un coût total de plus de 1.7 millions d'euros).

<u>Deuxièmement, l'aménagement de la RN102</u> (coût supérieur à 2 millions d'euros), le calendrier établi fixe le premier semestre 2025

pour l'entrée sud et le deuxième semestre 2025 pour l'entrée nord.

Ces dossiers nécessitent la concertation de nombreux acteurs, SEBA, Direction des Routes, Syndicat Départemental de l'Energie, qui tous apportent leur expertise et nous permettent d'avancer.

Enfin, Monsieur le Maire, a présenté un dernier dossier sur lequel il fonde de nombreux espoirs à savoir la reconversion de l'actuel EHPAD (fermé depuis juillet 2023) et la reconstruction d'un nouveau.

Ce projet se construit avec plusieurs partenaires indissociables : AESIO pour la gestion des lits, ADIS pour la construction du bâtiment, EPORA pour la mise à nu du terrain (ancien atelier de menuiserie et terrains attenants), le Département et l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'autorisation d'exploiter.

Dans ce projet, l'ancien EHPAD des Pins, déconstruit, laisserait la place à la construction de logements avec accès pour les personnes à mobilité réduite.



Du côté de l'Ecole Jules Ferry

Reconduction du dispositif petit déjeuner

Ce dispositif participe à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. Conclue pour l'année scolaire, la convention concerne les classes de l'école Jules Ferry pour 65 élèves, à raison de 2 petits déjeuners par semaine sur 22 semaines soit un total de 2860 petits déjeuners.

La contribution du Ministère de l'Education nationale étant limité à 1.30 €/élève pour 2 petits déjeuners par semaine, l'équipe municipale assure la distribution de quatre petits déjeuners par semaine et en supporte les frais.

Bienvenue à Jessica ROUX

En fonction auprès des tous petits sur le temps de la sieste, bienvenue à Jessica.



Prévention routière au profit des écoles Jules Ferry et Saint Joseph

Jeudi 7 mars, les CM1 et CM2 des écoles publique et privée de Lalevade-d'Ardèche ont participé à une demi-journée sur la prévention routière.

Alain Bauzon et Bernard Séverac, bénévoles de l'association de Prévention routière, antenne de Privas, ont animé la journée. A noter que cette association bénéficie d'une subvention de la mairie de Lalevade. Elle intervient une fois par an au profit des écoliers de la commune.

La formation consiste en l'apport de connaissances théoriques sur une durée de 1H30, sanctionné par une évaluation (sur 40 points). Ensuite, les élèves pratiquent, à vélos, sur une piste construite pour l'occasion : cédez le passage, sens interdit, stop, sens giratoire. Ils sont évalués sur leur comportement dans l'ensemble de ces situations. Cette seconde partie pratique représente 20 points.

Les élèves doivent reconnaître certains panneaux de signalisation et traiter les informations qui en découlent, prendre connaissance des règles de sécurité et anticiper les situations à risques, acquérir des notions de comportements comme le respect des autres usagers.

12 élèves de la classe de Mme Courriol, école Saint-Joseph ont suivi cette formation, 17 élèves de la classe de Mme Gratteplanche de l'école Jules Ferry.

À l'issue de ces épreuves, Rita Bocaly (J. Ferry), est arrivée en tête avec 54 points sur 60: elle se qualifie pour la finale départementale du mercredi 19 juin à Privas où elle défendra les couleurs de la commune

Bravo Rita!



Du coté des employés municipaux : bonne retraite Marie Claire

Courant décembre 2023, Marie Claire MORGANTI a pris sa retraite après 23 ans de services sur la commune de Lalevade.

Elle sera remplacée par Marie Laure Dubreuil qui a pu bénéficier de l'expérience de Marie Claire. En effet, celle-ci l'a formée aux nombreuses missions incombant à un secrétariat de mairie : accueil, état civil, urbanisme, relations avec les usagers, communication, cantine (en photo Marie Claire et ses collègues des services administratifs et du maire)

Marie Claire a débuté sa carrière dans le cadre d'un contrat Emploi Solidarité de 2000 à 2001 avec Roger CREGUT puis Jean-Claude KIEFFER (2001 à 2007).

Elle a été stagiairisée en 2006 puis titularisée en 2007. Elle a ensuite assuré ses fonctions sous les mandats de Henri MERLET (2008 à 2009), Claude CHARRON (2009 à 2014), Éric ORIVES (2014 à 2020) puis Dominique FIALON depuis 2020. Un pot de départ en présence de ses collègues, des élus, a été organisé pour la saluer et lui souhaiter une bonne continuation.



Un marché de plein vent : tous les mercredis matin place de la Combale

La création d'un marché de Plein Vent sur la commune de Lalevade est le fruit d'une rencontre entre Coralie BESNARD, porteuse de projet et les élus en tête desquels Albin DUMAS.

Coralie BESNARD, habitante des Issoux, a retroussé ses manches et fait toutes les démarches nécessaires pour rechercher des producteurs susceptibles d'être intéressés par l'aventure. Elle est elle-même passionnée par la notion de développement local et durable.et se forme actuellement au métier de coach en Ecologie.

Ce projet a reçu l'assentiment des commerçants locaux et des habitants de notre petite ville. Un ensemble de marchands ont accepté de relever le défi. Puis, tour à tour, services administratifs et services techniques ont été mis à contribution pour une première édition réussie.

Bien plus qu'un lieu de commerce, ce marché est un point de rencontre où les générations se croisent, où les produits de notre terroir sont mis à l'honneur.



Pour la première édition, le 27 mars 2024, les exposants présents sur le marché mais aussi les commerçants et artisans de la commune avaient été cordialement invités à venir boire un café et partager une viennoiserie dès le matin.



Que l'ensemble des exposants soient remerciés pour leur présence.

Grille de tarification des emplacements

	Perma	nent	Occasion	nnel
De 1 à 4 mètres	10€	par	3€	par
linéaires	mois	-	marché	-
De 4 à 7 mètres	12€	par	4€	par
linéaires	mois		marché	
De 7 à 12 mètres	20€	par	6€	par
linéaires	mois		marché	
Electricité	2€	par	1€ par	
	mois		marché	

Du côté de la communauté des communes Ardèche Sources et Volcans

Atelier participatif du mardi 23 avril à 14 heures au départ du parc de la Clape

L'objectif est de rejoindre Prades puis Jaujac afin d'étudier sur le terrain la faisabilité de l'aménagement de liaisons cyclables. A terme, c'est la valorisation de la pratique du vélo dans les déplacements quotidiens qui est visée.



Parcourir à vélo l'itinéraire entre Lalevade et Jaujac par la route départementale 19 permet de réfléchir collectivement aux manières d'aménager et sécuriser cette liaison.

Servitude de passage Intermarché

Le 12 décembre, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de passage concernant l'aménagement d'une piste cyclable entre le chemin de la plage, le lieu-dit « la clape » à Lalevade-d'Ardèche où arrive la Via Ardèche, et l'allée de Vals en direction du « pont des Issoux ».



2- Chantiers en cours

Patrimoine municipal

Toiture du service technique

Après un désamiantage, la toiture des ateliers municipaux a été rénovée. Ces travaux étaient indispensables à la pérennité de l'ouvrage et à l'usage qui en est fait par le personnel des services techniques.



Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF				
	Mairie de Lalevade d'Ardèche			
RENOVATION	ET DESAMIANTAGE TOITURE SERV	/ICES TECHNIQUES		
DEPENSES	DEPENSES Nature (taux) Montant HT			
RENOVATION ET DESAMIANTAGE TOITURE SERVICES TECHNIQUES	DEPOSE, DESAMIANTAGET ET POSE	106 066,84 €		
IMPREVUE PLAQUES	FOURNITURE ET POSE PLAQUES POLYCARBONATE 16MM	9 500,00 €		
IMPREVUE CHARPENTE	CHANGEMENT BOIS DE CHARPENTE	5 552,56 €		
IMPREVUE LAINE DE VERRE	CHANGEMENT LAINE DE VERRE	557,70 €		
TOTAL DES DÉPENSES		121 677,10 €		
RECETTES	Nature (taux)	Montant HT		
Union Européenne		- €		
DETR / DSIL	30%	34 820,00 €		
Conseil Départemental	20%	23 213,00 €		
Conseil Régional		- €		
EPCI				
Autres ADEME				
	TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	58 033,00 €		
	Part demandeur (20 % minimur	n)		
Fonds propres	50%	63 644,10 €		
Emprunt		- €		
Autres		- €		
	TOTAL DE LA PART DEMANDEUR	63 644,10 €		
TOTAL DES RECETTES 121 677,10 €				

Lalevade d'Ardèche, le 24 avril 2024

Le choix de la modernité pour les rampes de la mairie



Chauffage relais thématique

Dans un souci d'une bonne gestion des deniers publics, une pompe à chaleur réversible a été installée au relais thématique en lieu et place d'un ancien chauffage très consommateur d'énergie et peu efficace. La climatisation réversible permettra de créer un point de fraicheur sur la commune en cas de canicule.



Elagage des haies, des bambous, enlèvement des grillages

Près de la mairie



Sur la place du 14 juillet



Création d'une aire multi-loisirs à proximité du Pont des Issoux





Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF				
e Lalevade d'Ardèche				
AIN DE LOISIRS ET DE PETANQUE				
DEPENSES Nature (taux) Montant H				
travaux désimperméabilisation	25 187,20€			
mobilier urbain	7 275,54€			
travaux paysagers	570,00€			
TOTAL DES DÉPENSES	33 032,74 €			
Nature (taux)	Montant HT			
Union Européenne - €				
25% de 35 004	8 751,00 €			
20% de 35 000	7 001,00 €			
0,00%	- €			
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	15 752,00€			
Part demandeur (20 % minimum)				
	17 280,74 €			
	- €			
Autres				
TOTAL DE LA PART DEMANDEUR				
TOTAL DES RECETTES 33 032,7				
	P. Lalevade d'Ardèche AIN DE LOISIRS ET DE PETANQUE Nature (taux) travaux désimperméabilisation mobilier urbain travaux paysagers TOTAL DES DÉPENSES Nature (taux) 25% de 35 004 20% de 35 000 0,00% TOTAL DES AIDES PUBLIQUES nandeur (20 % minimum) TOTAL DE LA PART DEMANDEUR			

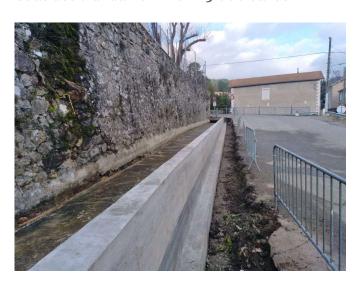
Canal de Fabrias

Les travaux ont consisté en la reprise d'environ 30 m de mur en béton ainsi que 70 m² d'étanchéité du fond, en l'enfouissement d'une canalisation de gestion des eaux de pluie sur la même longueur et reprise de la chaussée.



Les travaux ont été conduits par l'entreprise TP levadois et l'entreprise de maçonnerie Pastré. Il est attendu une diminution des infiltrations d'eau, génératrices de verglas en période hivernale. De plus, la circulation sur ce virage en a été améliorée.

Coût des travaux environ 15 000 euros



Des parkings pour les vélos









Réfection peinture



Inspection des ouvrages

Des opérations d'hydrocurage et d'inspection caméra des ouvrages sur le réseau des eaux pluviales ont été menées sur l'ensemble de la RN 102 et sur la rue des écoles.



Création d'un parking municipal à l'entrée sud de la rue du Planas – déménagement de la zone des ordures ménagères



Nouveau jeu au parc pour enfants



Bâche de Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI) : Hameau les Terrisses

Il a été installé une citerne souple pouvant recevoir 120 m3 d'eau. Elle permet aux services de secours de protéger les habitations en cas d'incendies.



Le financement est communal, départemental et national (fond vert géré par l'Etat).

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF				
BACHE DE DI	BACHE DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE LES INCENDIES (DECI)			
DEPENSES	Nature (taux)	Montant HT		
Acquisition terrain		2 875,00 €		
Travaux mise en place bache	Terrassement , canalisation, fourniture et pose, cloture, réfection de chaussée	22 930,00€		
divers materiaux		214,69€		
frais d'arpentage		850,00€		
	TOTAL DES DÉPENSES	26 869,69 €		
RECETTES	Nature (taux)	Montant HT		
Union Européenne		- €		
DETR / DSIL				
Fonds Vert		10 080,00 €		
Conseil Départemental	Atout ruralité 07	5 161,00 €		
Conseil Régional				
EPCI				
Autres ADEME				
	TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	15 241,00 €		
	Part demandeur (20 % minimum)			
Fonds propres		11 628,69 €		
Emprunt		- €		
Autres		- €		
	TOTAL DE LA PART DEMANDEUR	11 628,69 €		
TOTAL DES RECETTES 26 869,69				

3- Focus : Budget 2014 et expérimentation des nouveaux sens de circulation

Réalisations 2023 et budget prévisionnel 2024

Compte administratif 2023

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
LIBELLE	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés		240 317,13€	297 165,23€	
Opérations de				
l'exercice	1 007 039,06 €	1 189 917,04 €	361 242,13 €	602 630,89 €
Totaux	1 007 039,06 €	1 430 234,17 €	658 407,36 €	602 630,89 €
Résultats de clôture		423195,11€	- 55 776,47 €	
		Besoin de financement Excédent de financement	- 55 776,47 €	
		Reste à réaliser	298 171,86 €	48 263,82 €
		Besoin de financement Excédent de financement des restes à réaliser	- 249 908,04€	
		Besoin total de financement Excédent total de financement	- 305 684,51 €	
		Report en investissement 2024	310 000,00 €	

Affectation du résultat excédentaire :

Report sur la section d'investissement : 310 000€ Report sur la section de fonctionnement : 113 195.11€

Depuis 2020, l'ensemble des recettes fiscales de la commune est utilisé dans le cadre des programmes d'investissements locaux. Le budget réalisé en 2023 signe un programme d'investissement ambitieux mais maitrisé. Le budget de fonctionnement, en augmentation par rapport à 2022, dégage un excédent réaffecté de manière prioritaire sur l'investissement.

Report en fonctionnement 2024

113 195,11 €

Budget Primitif 2024 – Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Désignation	Montant	
011	Charges à caractère général	295 737,89	
012	Charges de personnel et frais assimilés	454 811,89	
014	Atténuations de produits	68 439,00	
65	Autres charges de gestion courante	148 248,00	
66	Charges financières	11 910,00	
67	Charges spécifiques Dotations aux amortissements, aux	500,00	
68	dépréciations	5 267,33	
023	Virement à la section d'investissement	227 000,00	
	TOTAL DEPENSES	1 211 914,11	

	Recettes de fonctionnemer	ıt
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	40 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	29 780,00
73	Impôts et taxes	233 200,00
731	Impositions directes	360 383,00
74	Dotations et participations	284 196,00
75	Autres produits de gestion courante	150 250,00
76	Produits financiers	10,00
77	Produits spécifiques	500,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	400,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	113 195,11
	TOTAL RECETTES	1 211 914,11

Le budget primitif 2024 tient compte de la réalité des dépenses et des recettes en collant à la réalité de terrain et en anticipant autant que faire se peut certains paramètres tel l'inflation, les entrées d'argent liées aux locations communales. Il est voté pour un montant de 1 211914.11€.

Il rend compte de l'importance des moyens humains affectés par la commune au titre de sa gestion et du service à rendre aux habitants :

- Gestion des écoles,
- Maintien du patrimoine, travaux d'entretien, de maintenance et d'amélioration du cadre de vie,
- Gestion administrative et financière orientée vers le service aux habitants dans un cadre de dépenses maitrisées (Gestion des locations, travaux d'améliorations énergétiques, personnel formé à ces missions pour une réponse adéquate aux besoins des habitants).

La municipalité cherche à maitriser les dépenses à caractères généraux : négociation de tous les contrats, réflexion utilité/coût sur l'opportunité d'engager chaque dépense. La bonne gestion des deniers publics est une préoccupation constante.

Budget Primitif 2024 - Investissement

Le budget d'investissement prévisionnel 2024 se veut sincère et réaliste. Les recettes prévisionnelles ne sont portées au crédit de la section d'investissement que si elles sont sûres (accord des financeurs).

Le budget d'investissement prévisionnel est arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 1 011 419,15€.

Les principaux projets communaux pour 2024 sont :

- Travaux rénovation toiture des services techniques (pour la partie programmée sur 2024),
- Travaux RN 102 Entrée sud pour le tiers du budget : il s'agit de la première étape de la programmation des travaux sur la RN 102, les travaux de l'entrée Nord et de la rue des Ecoles étant actuellement en phase de chiffrage détaillée pour une programmation ultérieure dans les proches années à venir,
- Enfouissement des lignes (Rue des écoles programmation sur 2 ans),
- Changement de chauffage (relais thématique, 2 appartements communaux face à l'Eglise,
- Renouvellement matériel, de mobiliers urbains,

Dépenses d'investissement			
Désignation	Montant		
Subventions d'investissement reçues	21 300,00		
Emprunts et dettes assimilés	87 023,36		
Immobilisations incorporelles	59 100,90		
Immobilisations corporelles	735 433,27		
Immobilisations en cours	52 785,15		
Déficit d'investissement reporté	55 776,47		
TOTAL DEPENSES	1 011 419,15		
	Désignation Subventions d'investissement reçues Emprunts et dettes assimilés Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Déficit d'investissement reporté		

Recettes d'investissement			
Chapitre	Désignation	Montant	
021	Virement de la section de fonctionnement	227 000,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	30 000,00	
10	Dotations, fonds divers et reserves	346 357,00	
13	Subventions d'investissement reçues	75 551,82	
16	Emprunts et dettes assimilés	301 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	16 243,00	
23	Immobilisations en cours	10 400,00	
28	Amortissements des immobilisations	4 867,33	
	TOTAL RECETTES	1 011 419,15	

Pour ce qui est des recettes, le report de la section de fonctionnement (excèdent 2023) intervient à hauteur de 22% dans le financement de ces projets, les dotations d'état et recettes fiscales interviennent à hauteur de 34%, les subventions déjà reçues à hauteur de 7%.

Dans l'attente de décisions d'attributions de subventions demandées (auprès de l'Etat, du département, de la Région), le budget prévisionnel présenté est équilibré grâce à un recours à l'emprunt. Le montant de celui-ci dépendra du reste à charge de la commune (Coût du projet – subventions).

La municipalité saisit l'opportunité :

- d'un encours de dette en baisse depuis 3 exercices et s'établissant à 487€ par habitant au 31/12/2023, très inférieur à la moyenne départementale de 823€,
- de l'arrivée à échéance d'un emprunt représentant la moitié de l'annuité supportée par la commune au 31/12/2024, pour une annuité de 42 490€.

Modification du sens de circulation de la rue des Ecoles : l'heure du bilan

Si le scénario présenté par la société Egis comportait un passage à sens unique sur toute la longueur de la rue des Ecoles, l'équipe municipale a fait le choix de ne tester le nouveau sens de circulation qu'entre le carrefour de la rue de l'Eglise et celui du Touzet. Les raisons ont été explicitées lors du précédent bulletin municipal.



Le nouveau sens de circulation testé a été le suivant :

Mise en sens unique des circulations SUD-NORD.

- Circulation en double sens limitée à 3 secteurs :
 - Du parking du STADE à l'intersection de la rue du STADE,
 - > De l'intersection de la rue de la CANE à l'intersection de la rue du 14 IUILLET.
 - ➤ De l'intersection de la rue de la MAIRIE à l'intersection de la rue Maurice BONNAURE.
- La sens de circulation a été inversé sur le chemin des POMPIERS (sens autorisé : caserne rue du Touzet).



Une restitution des résultats a été présentée en réunion publique le 7 juin 2024 à 18H00. L'équipe municipale s'est attachée à évaluer si le test a été concluant au regard des résultats attendus.

Six items ont été retenus, un nombre de points a été affecté à chacun de ces items.

	Nombre de points	Aspects positifs	Aspects négatifs	Note retenue
Amélioration des conditions d'usage par les piétons, des vélos	10	Une moitié de la voie a été rendus aux usagers non véhiculés – La voie est moins dangereuse pour cet usage précis	Goulot d'étranglement le long de l'ancienne salle des fêtes. Les zones affectées à cet usage mériteraient d'être rendus visible par un marquage spécifique	8/10
Amélioration quant à l'espace accordé au stationnement	10	Les riverains utilisent la partie de la voie rendu disponible pour du stationnement dans les zones en tension	Nécessité de clarifier les différents usages par un marquage au sol	8/10
Apaisement de la circulation: nombre de véhicules par jour (nuisance sonore, etc)	15	1ere zone de comptage (sous le stade) : Septembre 2022 : 812 véhicules jour Janvier 2024 : 491 véhicules jour 2eme zone de comptage (Gedimat) : Septembre 2022 : 213 véhicules jour Janvier 2024 : 193 véhicules jour	Report de circulation sur la RN 102 – nécessité de mieux identifier le rond-point Travailler à rendre visible le cœur de village pour entrainer une réduction de la vitesse sur la RN 102 Les projets d'amélioration entrées nord et sud vont dans ce sens	15/15
Apaisement de la circulation : vitesse moyenne	15			5/15
Avis des riverains	20	calme	Nécessité d'apporter des éléments visuels marquant mieux le sens de circulation (mobiliers urbains – fleurs)	15 /20
Avis des usagers véhiculés de la route	30	Nombre de courriers reçus défavorables : 4 Nombre de véhicules ne respectant pas le sens de circulation : 50 / jour Quid en cas d'accident majeur sur la RN 102 ?		15/30 66/100
	100			00/100

Il ressort de ce test:

- 1. Dans la partie concernée par cette modification du sens de circulation, les riverains sont satisfaits.
- 2. Les usagers piétons et cyclistes trouveront un bénéfice supérieur à cet aménagement lorsque les différents espaces seront matérialisés.
- 3. Mobiliers urbains et plantations doivent finaliser les aménagements pour interdire le double sens des véhicules, permettre de mieux visualiser les sens interdits, délimiter les espaces cyclables, les zones de stationnement
- 4. Une partie de la population est mécontente de ce changement qui impacterait de manière majeure leurs habitudes de circulation les obligeant à utiliser la RN102, avec la difficulté que représente l'insertion sur la RN102.

La réunion publique du 7 juin a été l'opportunité pour certains habitants de faire part de leurs remarques. Si ce nouveau sens de circulation est vécue par certains usagers comme une contrainte, les bénéfices pour les riverains (riverains, piétons, cyclistes) sont jugés très positivement. L'équipe communale escompte une meilleure attractivité pour les habitations se situant dans cette rue et une valorisation du patrimoine immobilier.

Enfin, des aménagements de surface (matériaux choisis, espaces végétalisés et mobilier urbain) permettront d'identifier plus clairement les espaces dédiés à chaque usage. Par contre, il nous paraît dangereux et irresponsable que certains usagers prennent les secteurs en sens

unique à contre-sens.



Un aménagement aussi conséquent nécessite des expérimentations et des échanges avec tous. La réflexion se poursuit. Des adaptations sont peut-être à envisager pour que l'ensemble des levadois trouvent dans les aménagements communaux tous les bénéfices espérés.

4- Vie associative – manifestations

Réunion des associations vendredi 26 janvier

Réunion ouverte à 18h par M le Maire, Fialon Dominique

12 Associations étaient présentes pour faire le point :

- des animations 2023
- des projets 2024
- des animations financées par la mairie

De nouveaux projets ont été présentés : animation musicale lors de la fête de la musique, festival de danse, de structures gonflables au parc de la Clape.

Les associations ont pu exposer leurs remarques et leurs souhaits d'amélioration.

La dégustation d'une galette des rois a clôturé la réunion



Cinéma : projections itinérantes de la Maison de l'image dimanche 11 févier

Le film Les Trois Mousquetaires: Milady a été projeté à la Salle Polyvalente. Il s'agissait du second épisode de cette nouvelle adaptation du roman d'Alexandre Dumas avec François Civil, Vincent Cassel, Romain Duris, Pio Marmaï et Eva Green dans le rôle de Milady.

Séance offerte par la municipalité avec popcorn!



1er Challenge vélo -samedi 20 avril 2024 - Pumptrack

90 participants sont inscrits pour relever le défi : faire le meilleur chrono avec passage sur les 2 boucles du circuit. Le challenge était ouvert aux vélos, draisiennes, skate, trottinettes selon 6 catégories d'âge.

Le public a pu apprécier la dextérité des plus petits et des plus grands. Le challenge était organisé par le BMX Ridder 07 de Lavilledieu présidé par Damien BOUCHET en collaboration avec la mairie.

Des gâteaux et des crêpes étaient proposés par le club de BMX, une buvette était tenue par le Cross Training. De nombreux partenaires ont rejoint le challenge au nombre desquels des commerces de vélos et le magasin Intermarché de Lalevade qui a offert les lots pour la tombola.

Chaque concurrent a reçu une médaille, les 8 meilleurs de chaque catégorie ont concouru pour la finale avec pour les 3 premiers, passage sur le podium.



Mission locale

En marge de ce challenge, la Mission locale proposait une bourse pour l'emploi des jeunes (en collaboration avec la Communauté des Communes Ardèche Sources et Volcans)

16 personnes (jeunes, sans compter les parents) ont été rencontrées. 22 offres d'emploi étaient proposées sur les secteurs de Lalevade, Thueyts, Jaujac, Vals et Aubenas.



Les visiteurs étaient principalement intéressés :

- -par la consultation des offres d'emploi en proximité,
- -pour les mineurs (et leurs parents) par une information sur les possibilités de travailler et le cadre légal qui s'applique alors,
- -et enfin (re)faire leurs CV et lettre de motivation.

Assemblée générale d'Ensemble et solidaire.



La section Ensemble & solidaires UNRPA Lalevade-Prades a tenu son assemblée générale lundi 22 janvier en présence de 25 participants.

L'association présidée par Annie Dhainaut et Hélène Vandevelde compte 40 adhérents (soit en légère augmentation due à la nouvelle activité proposée le jeudi avec la marche douce).

Un bilan des animations 2023 a été réalisé : loto, repas champêtre, repas de fin d'année, distribution de chocolats à chaque adhérent et bien sûr, chaque lundi de 14 heures à 17 heures, travaux manuels, jeux de société, causettes...

Les comptes (présenté par la trésorière adjointe, Martine Orives) présentent un excédent confortable malgré une participation conséquente au repas de fin d'année. L'assemblée a choisi de ne pas augmenter la cotisation 2025 qui restera fixée à 22 €.

La secrétaire Florence Dhainaut a présenté les actions proposées par l'association: loto dimanche 24 mars à la salle polyvalente, en juillet, repas champêtre, repas de fin d'année samedi 7 décembre. Les rencontres du lundi et la marche du jeudi continuent.

Michèle Clémenceau, la présidente fédérale a, en conclusion, détaillé les participations financières de la fédération en faveur des adhérents et les sorties touristiques prévues en 2024.

Assemblée générale du Club Remueméninges mardi 13 février en présence d'Albin Dumas, élu municipal et de 17 adhérents (Absence de la présidente de l'association J Malartre pour raison de santé)

Le club comptabilise 21 adhérents et tout un chacun est invité à venir tester le jeu de scrabble ou de cartes, ou les deux (2 séances d'essai sont offertes).

Le bilan d'activité met en évidence l'assiduité de l'ensemble des adhérents à raison de séances régulières pour les 2 activités.



Sont également proposé un repas gastronomique en mai et un repas d'été en juillet. Il est rappelé que le club a participé au téléthon en organisant une tombola (215 € recueillis ont entièrement été reversés en faveur du Téléthon)

En 2024, le bureau espère pouvoir reconduire les mêmes activités qu'en 2023 et l'engagement de chacun reste indispensable pour le maintien de l'association MH Dedieu est élue au poste de co-présidente, laissant vacant le poste de secrétaire-adjointe.

La présidente de l'association J Malartre étant absente pour raisons majeures, J Hilaire est désignée pour la remplacer et M H Dedieu choisie comme secrétaire de séance.

Repas gastronomique du club vendredi 10 mai au restaurant Brioude de Neyrac-Meyras



Commémoration de 8 mai et dissolution de l'association des Anciens Combattants

La commémoration du 8 Mai 1945 a revêtu une organisation différente en raison du retrait de cette cérémonie de l'association locale des Anciens Combattants de Lalevade/Prades.

En effet, il n'a hélas pas été trouvé de remplaçant à Monsieur Jean- Paul Métifiot président ayant donné sa démission, malgré toute l'énergie déployée par Alain Marcou, président d'honneur, dans la recherche d'un remplaçant.

Nous remercions Monsieur Métifiot pour son engagement ces dernières années.



L'association a donc été officiellement dissoute. Quant à la trésorerie, le solde excédentaire sera divisé en 2 chèques identiques au profit des CCAS des mairies de Lalevade et Prades.

1^{er} Festival de structures gonflables – Parc de la Clape -Amicale des sapeurspompiers

Le parc de la Clape a accueilli pour la première fois jeudi 9 et vendredi 10 mai un festival de structures gonflables organisé par l'Amicale des sapeurs-pompiers de Lalevade/Prades. Le public était nombreux pour le plus grand bonheur des enfants.



Une buvette et une petite restauration étaient proposées par les animateurs qui se sont dits enchantés du succès obtenu par ce festival.

Voyage des ainés – Jeudi 6 juin

41 personnes ont participé au voyage des ainés organisé par la municipalité de Lalevade. Rendez-vous était donné à 9H place de la Gare pour un départ en direction de Saint Paul Le Jeune pour une visite du Musée Ardèche 1900.



Ce musée met à l'honneur les métiers d'autrefois et illustre la vie de nos ancêtres au début du siècle. Le repas a été pris au restaurant « Les Chênes » à Courry où le groupe a été reçu par la propriétaire des lieux, une personne attachante et haute en couleurs.

Après un copieux repas, l'après-midi a été mise à profit par une visite du musée de la Lavande à Saint Rèmeze: balade en petit train dans les champs de lavande, visionnage d'un film sur l'histoire de cette plante, musée et démonstration de distillation de la lavande. Le groupe, véhicule par la société de bus Arsac, a rejoint son port d'attache dans la soirée.

Agenda des manifestations (Disponible sur le site Intranet de la mairie)

	JUIN			
Samedi 22 juin - Fête de la musique Organisé par le Atomic fight club et le Cross training de Lalevade	19h30 à 21h30 : concert apéro avec la chanteuse Célia Taouli 21h30 à 2h00 : bal toutes générations avec DJ MATHCYCAMIX	Parc la Clape Entrée gratuite		
	JUILLET			
Mardi 2 juillet 12 H	Repas annuel du Club les Remues méninges	Salle polyvalente		
Vendredi 12 juillet A partir de 19H Sur réservation	Repas à la Clape et bal du 14 juillet Organisé par l'Amicale des Sapeurs- pompiers	Parc la Clape – Concert gratuit (offert par la Commune)		
Dimanche 21 juillet	Repas des membres de l'UNRPA	Parc le Clape		

	A partir de 12H	Salle polyvalente en cas de pluie
Vendredi 26 juillet A partir de 21H	Spectacle humoristique et musical « Les Pates au Gaz » Buvette : amicale laïque	Parc la Clape - Concert gratuit (offert par la Commune)
	AOUT	
Vendredi 9 août	Cinéma sous les Etoiles	Parc la Clape
	Organisé par la Mairie (gratuit)	(Salle polyvalente en cas de pluie)
Samedi 31 août	Concours de Pétanque Organisé par l'Amicale des Sapeurs- Pompiers	Place du Pumptrack et place des Rives de l'Ardèche
	SEPTEMBRE	
Dimanche 8septembre	Vide Grenier – Organisé par LES VAGABONDS	Place de la Gare – Rue des Tanins
Samedi 28 septembre	Pièce de théâtre : Je voulais être un homme	Nautilus *
	OCTOBRE	

<u> </u>	I	I	
Vendredi 4 Octobre	En grandes Pompes – Compagnie des Aubes Folles (Création en résidence)	Nautilus *	
Vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 octobre	RALLYE DE L'ARDECHE Parc d'assistance	Parc du Jardin Public	
Vendredi 18	Comédie musicale : « L'homme est bon mais le veau est meilleur » - Compagnie Leda atomica (Marseille- Ardèche)	Nautilus*	
Samedi 21 octobre	Soirée JEUNE - ASV	Salle polyvalente	
Dimanche 27 octobre	« Les seins des femmes » Sylviane Simonet	Nautilus *	
Samedi 28 octobre	Castagnade	Place de l'Eglise – Gratuit	
NOVEMBRE			
Samedi 2 novembre	« Carte blanche » à Oriane Hours Compagnie l'oiseau jaune (Ardèche)	Salle polyvalente Lalevade	

9 et 10 novembre	« N'oublie pas que je ne t'oublie pas » Sophie Courtois	Nautilus *	
Dimanche 10 Novembre	Concours de Pétanque	Organisé par le Football Club	
Samedi 23 novembre Mairie de Lalevade	Repas des aînés	Salle polyvalente	
Samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre	Marché de Noël Organisé par « les Vagabonds »	Salle polyvalente	
DECEMBRE			
Samedi 2 décembre	Repas de fin d'année – UNRPA	Salle polyvalente	
Samedi 14 décembre	Arbre de Noël des Pompiers	Salle Polyvalente	

^{*}L'organisateur se réserve la possibilité de modifier la salle. Il en informera son public.

5- Les brèves - actualités

SCM Infirmiers:

Après avoir travaillée pendant 4 ans avec Mme BACCONNIER, Madeline LALLEMENT a repris le cabinet infirmier l'année dernière au 7 av centrale à Lalevade d'Ardèche. En collaboration avec Madame Justine OLLIER, elles réalisent les soins infirmiers dispensés à domicile sur les secteurs de Lalevade, Prades, Pont de Labeaume et alentours et reçoivent au cabinet sur rendez-vous. Elles réalisent également les bilans de prévention proposés par la sécurité sociale ainsi que des ateliers thérapeutiques pour les personnes sous traitement pour le cancer. Elles sont joignables 7j/7 au 0636220492 ou par mail :

cabinetinfirmiercentrale@gmail.com



Salon de coiffure « Mon Instant Beauté »

Nous souhaitons la bienvenue à Sonia CHOLVY, toute récemment installée en tant que coiffeuse. Originaire de la commune, Sandra a déjà une expérience de plusieurs années dans son métier. Elle vous recevra dans son salon pour « Votre instant Beauté ».



Nouveaux propriétaires Bar Restaurant l'Absolue

Bienvenue à Christelle SANKA qui assure, épaulée par son conjoint, la nouvelle gérance de l'enseigne l'ABSOLUE. Spécialisée dans la restauration d'origine espagnole, sa carte vous ravira. Le restaurant est ouvert du mardi au dimanche, midi et soir.



La case à pizzas



Vous serez désormais reçu par Virginie VATIN qui a repris ce commerce, avec son conjoint, Patrice LION, depuis le 23 février 2024. Vous pouvez déguster les pizzas tous les soirs du mardi au dimanche. Forte d'une expérience dans ce domaine, elle a été « coachée » par l'ancien propriétaire pour une transition en douceur! Bienvenue Virginie!

L'Antre-Temps

Pour le plaisir des yeux, Anne Cécile DUMAS vous accueillera dans son commerce dédié à la décoration d'intérieur. Installée depuis plus de 2 ans au 1, Route du Puy, vous trouverez l'objet à offrir ou celui qui vous fera plaisir. Anne Cécile propose désormais des cadres sur mesures!



6- Etat civil (du 7 novembre 2023 au 30 mai 2024)

PACS

- VANDEVELDE Manon, Nicole GASSEAU
 Alexis, Claude, Alain, le 20/02/2024
- Clotilde BOCQUET et Thibaut MEGA le 15/05/ 2024

NAISSANCES HORS COMMUNE

- OUCHIHA Mélissa, née à Aubenas, le 22/05/2024

MARIAGES

 RONZIÈRE Emmanuel, Marie, Joseph et SAVINEAU Christiane, Marie, Henriette, Amélie le 24/01/2024



- YAYLA Fatih, Salih, Umit et AVCI Almira, le 10/02/2024
- BERTRAND Joël, Michel et ISSARTEL
 Claudine, Evelyne, Andrée, le 06/04/2024
- GAUBIG Joe et DELSOL Lucile, Yolande, Claude le 17/05/2024

DECES COMMUNE

- FRAYSSE Josette, Thérèse le 21/12/2023
- GOMEZ Gérard, le 27/03/2024
- COLIN Martine, Simone, le 29/04/2024

DECES HORS COMMUNE

- BALDO Rollande, Augusta le 09/12/2023
- ESCHALLIER Simonne, Lucienne veuve COLLOMBON, le 29/12/2024
- FONTAINE Jean-Marie, le 03/02/2024
- CRUS Albert, le10/03/2024
- CHANAREILLES Martine, Rosette, le 15/04/2024

En images

Mardi 20 février

Enregistrement d'un pacte civil de solidarité entre madame Manon Vandevelde et Monsieur Alexis Gosseau.



Mercredi 24 janvier 2024 Mariage de Monsieur Emmanuel, Marie, Joseph RONZIÈRE et de Madame

Christiane, Marie, Henriette, Amélie SAVINEAU, tous deux retraités et domicilies à Lalevade d'Ardèche.



Samedi 10 février 2024, Mariage de Monsieur Fatih, Salih, Umit YAYLA, chef d'entreprise et de Madame Almira AVCI, étudiante,





Mercredi 15 mai 2024, enregistrement du Pacte Civil de Solidarité de :

Madame Clotilde BOCQUET et de Monsieur Thibaut MEGA, tous deux domiciliés sur la commune de Lalevade d'Ardèche.



Samedi 18 mai 2024

Mariage de Madame Lucile, Yolande, Claude DELSOL et Monsieur Joe GAUBIG, tous deux domiciliés à Lalevade d'Ardèche.



7- Nous contacter – numéros utiles

<u>Ramassage des encombrants</u>: Inscription auprès de la Communauté des Communes en appelant au 04 75 89 01 48 qui vous rappellera pour vous communiquer la date de la tournée.

Coordonnées mairie Lalevade d'Ardèche		
Tel : 04 75 38 00 51		
<u>accueil@lalevade.fr</u>		
Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie		
Lundi et mercredi	8H30 - 12H00	
Mardi et Jeudi	13H30 - 17H00	
Vendredi	8H30 - 14H00	
Sauf du lundi 8 juillet au vendredi 30 août, 8h30-12h00 tous les jours		
Site Internet	https://www.lalevade.fr/	
Panneau Pocket	Appli Apple et Android sur votre téléphone.	
Page Facebook	https://www.facebook.com/mairie.lalevade	

Rappel des règles élémentaires de civisme



Elagage des haies

En bordure de voie publique, il est fondamental d'entretenir les haies afin qu'elles ne gênent pas la circulation et visibilité des véhicules.

En fin de période estivale, la municipalité a prévu d'adresser un courrier de manière systématique dès lors que la végétation en bordure de route obstrue la voie publique.

N'attendez pas de recevoir le courrier! à vos sécateurs et tailles haies!

Prévention du risque incendie



Annexe

Séance du 07 décembre 2023

L'An Deux Mille vingt-trois, le Sept Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

<u>Présents</u>: M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, CHANÉAC Damien, HILAIRE Béatrice, COURT Grégory, DUMAS Albin, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, LE TOQUIN Stéphanie, PINTO ABRANTES Delphine, VEOL Christophe, ORIVES Éric,

<u>Absents ayant donné procuration</u>: MASNEUF Nathalie à FIALON Dominique, MORIN Frédéric à ORIVES Eric

Absents: PASTRE Laurie, LOMEL Cédric

Secrétaire de séance : Mme Dominique RIEU

ORDRE DU JOUR:

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 02 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020.

DEC 2023-11-07 : Contrat de location et de maintenance de 2 photocopieurs avec la Société LECLERE.

DEC 2023-11-08 : Contrat de dématérialisation des marchés publics avec

NUMERIAN

DEC2013-11-09: Contrat abonnement fibre avec la Société GOTEL.

DELIBERATIONS

FINANCES

N° 1 SECURISATION DES ENTREES NORD ET SUD DE LA RN 102 ET AMENAGEMENT RUE DES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Christophe VEOL, explique que le projet consiste à sécuriser les entrées nord et sud de la route nationale 102 et à réaménager la rue des écoles

Le montant total des travaux prévisionnels s'élève 1 564 186 € HT et se décompose comme suit :

- 1 050 110 € HT pour la RN 102
- 379 186 € HT pour la rue des écoles
- 134 890 € HT pour les études

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité :

- Approuve le projet susvisé,



- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subventions auprès des organismes suivants : Etat, Fonds Vert, Région, Département, ADEME, etc...

N° 2 ADOPTION DUREE DES AMORTISSEMENTS EN M57

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu l'article L. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles applicables aux amortissements des communes et selon lequel les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions,

Considérant la délibération du 06 juillet 2023 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2024,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mise en place de cette nomenclature implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations

La nomenclature a posé le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis, faisant ainsi commencer l'amortissement à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la ville et d'aménager cette règle pour les biens dits de « faible valeur », c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTC. De cette façon, des derniers seraient alors amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité

DECIDE

Article 1 – De fixer les durées d'amortissement par catégorie de biens, conformément au tableau indiqué en annexe de la présente délibération,

Article 2- d'adopter la dérogation relative à la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur (inférieure à 500 € TTC) à amortir sur une année.

Article 3- De donner pouvoir au Maire pour signer tout actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Compte	Libéllé	Durée
_		d'amortissement
Bien dont la valeur est inférieure à 500 € TTC	Biens de faible valeur	1 ans
2031	Frais d'études non suivi de réalisation	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
2041581	Subvention versées biens mobiliers, matériel et études	30 ans



Subvention d'équipement	30 ans
versées Bâtiments et	
	3 ans
brevets, licences, marques,	
procédés, logiciels, droits et	
valeurs similaires	
Plantation d'arbres et	5 ans
d'arbustes	
Libéllé	Durée
	d'amortissement
Autres agencements et	5 ans
Construction bâtiments publics	30 ans
7 . 11	
	10 ans
	10 ans
	10 ans
	10 ans
	10 ans
Matériel et outillage de voirie	8 ans
(balayeuse, camion, tracteur,	
mini- pelle	
Autres matériel et outillage de	5 ans
voirie (gros matériel,	
remorque, machine à peinture,	
bétonnière, balai de balayeuse	
Autres matériel et outillage de	2 ans
voirie (débroussailleuse,	
souffleur à feuilles, taille haie)	
Matériel de transport	7 ans
Matériel de bureau et	3 ans
informatique	
Mobilier	5 ans
Autres immobilisations	8 ans
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	5 ans
corporelles (radio, gros	
	versées Bâtiments et installation Concessions et droits similaires brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Plantation d'arbres et d'arbustes Libéllé Autres agencements et aménagements de terrains (clôture, mouvement de terre) Construction bâtiments publics Installations générales, agencements, aménagements des constructions Installations de voirie (panneaux de signalisation, miroirs, barrières, mat, lampadaire etc.) Réseaux d'électrification Autres réseaux (pluviale) Autre matériel et outillage d'incendie de défense civile Matériel et outillage de voirie (balayeuse, camion, tracteur, mini- pelle Autres matériel et outillage de voirie (gros matériel, remorque, machine à peinture, bétonnière, balai de balayeuse Autres matériel et outillage de voirie (débroussailleuse, souffleur à feuilles, taille haie) Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Mobilier Autres immobilisations corporelles (mobilier urbain fixé au sol, poubelle, banc, arceaux de vélos) Autres immobilisations

	électroménager, réfrigérateur, lave-linge)	
2188	Autres immobilisations corporelles (Aire de jeux, jeux d'enfants tricycle, matériel et équipement sportif gros appareil de climatisation)	10 ans

PERSONNEL

N° 3 CREATION EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE ECOLE DE VINGT HEURES SUR LE TEMPS SCOLAIRE ET DE DIX SEPT HEURES ANNUALISEES (CHANGEMENT MOTIF D'EMBAUCHE CONTRACTUEL)

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création à compter du 01 janvier 2024 d'un emploi permanent d'aide maternelle, garderie, cantine, entretien des bâtiments scolaires et activités périscolaires dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet de 20 heures sur le temps scolaire et 17 heures annualisées.

l'article L.311-1 du code général de la fonction publique, cet emploi est susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L.332-8 6° du code général de la fonction publique pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être renouvelé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel devra justifier d'un CAP petite enfance, la possession d'un diplôme, une condition d'expérience professionnelle.

Sa rémunération sera fixée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE:

<u>Article 1</u>: d'adopter la proposition du Maire,



<u>Article 2</u>: de modifier ainsi le tableau des effectifs,

<u>Article 3</u>: d'inscrire au budget les crédits correspondants.

AFFAIRE GENERALES

N° 4 CONVENTION DEPARTEMENT -COLLEGE - COMMUNE

Dans le cadre de liaison école-collège, les élèves du cycle 3 sont amenés à partager des activités d'enseignement leur permettant de renforcer la cohérence entre l'école primaire et le collège. Les élèves peuvent être amenés à prendre des repas au restaurant scolaire du collège.

Pour le cas où des élèves de notre commune seraient concernés, il est nécessaire de signer une convention entre le Département de l'Ardèche, le collège et la commune afin de préciser les conditions d'utilisation.

Le collège facture à la Commune le nombre de repas produits pour les élèves du primaire selon le tarif « repas élèves occasionnels » et l'enseignant accompagnateur règle directement au collège son repas au tarif « hôte de passage »

Soit pour l'année 2024, conformément à la délibération du 13 octobre 2023 : 4.60 € pour le tarif « repas élèves occasionnel » et 6.90 € pour le tarif « hôte de passage »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N° 5 CONVENTION OPERATIONNELLE EPORA

Madame Béatrice HILAIRE et Monsieur Grégory COURT sortent de la salle du Conseil à 22h10, afin de ne pas assister aux débats de cette délibération

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention opérationnelle, entre la commune et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), qui a pour objet l'acquisition de la scierie PASTRE, sa démolition ainsi que la démolition de l'EHPAD.

Le but étant de construire un nouvel EHPAD à la place de la Scierie et une résidence Séniors de minimum 10 logements sociaux à la place de l'ancien EHPAD.

La convention opérationnelle vise à poursuivre l'action foncière débutée dans le cadre d'une convention distincte (07C010) du 24 avril 2023.

La convention est conclue pour une durée de 7 ans à compter de sa date de signature.

L'EPORA est ainsi chargé d'acquérir une assiette foncière et de la requalifier, le cas échéant, en vue de restituer un foncier dans un état compatible avec le projet d'aménagement poursuivi par la collectivité ou ses concédants.



Pour ce faire, l'EPORA conduit des études techniques et pré-opérationnelles, acquiert les fonciers du périmètre des présentes, assure la maitrise d'ouvrage des travaux de proto-aménagement le cas échéant et gère en qualité de propriétaire, les biens immobiliers nécessaires au projet d'aménagement poursuivi par la ou les collectivité(s) signataire(s) durant le portage selon les modalités de coopération technique stipulées en annexe.

l'EPORA consent aux présentes de mobiliser, sans répercussion financière, son ingénierie technique, administrative et financière propre en matière d'actions foncières, de gestion, de sécurisation du patrimoine et de maitrise d'ouvrage de la requalification foncière.

Il assure par ailleurs le portage financier, durant la convention, des dépenses consenties pour la réalisation des missions susvisées, nécessitant des expertises ou interventions externes, dont la somme constituera le prix de vente des biens destinés à chaque collectivité garante.

La ou les collectivité(s) partenaire compétente des présentes s'engage(nt), au travers de leurs compétences propres à faciliter l'ensemble des opérations foncières en mettant à disposition toutes les informations nécessaires et en permettant à l'établissement de mobiliser les moyens de prérogatives publiques utiles

La (les) collectivité(s) partenaires compétente(s) désignées à l'article 1 s'engage(nt) au titre des présentes, à acquérir les biens mobilisés, adaptés à l'opération d'aménagement et portés par l'EPORA dans les conditions fixées aux présentes ou à désigner un opérateur en mesure de le faire. Dans ce dernier cas, la convention fixe également les modalités de versement par la collectivité garante, d'une subvention d'équilibre compensant le cas échéant le déficit global de l'opération

Les collectivités ont défini le projet d'aménagement relevant de leurs compétences qui sera l'objet de leur collaboration avec l'EPORA et s'engagent aux présentes à ne pas modifier de manière substantielle ni son économie, générale, ni les vocations futures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à : neuf (9) voix pour et deux (2) abstentions (Eric ORIVES pour lui-même et Frédéric MORIN)

Approuve les termes de la convention,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention Opérationnelle avec l'EPORA.

QUESTIONS DIVERSES:

- Départ en retraite de Madame Marie-Claire MORGANTI (rappel du pot de départ)
- La commission de contrôle des listes électorales doit se réunir avant le 29 décembre 2023

Séance du 14 décembre 2023

L'An Deux Mille vingt-trois, le Quatorze Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

<u>Présents</u>: M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, CHANÉAC Damien, HILAIRE Béatrice, COURT Grégory, DUMAS Albin, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, LE TOQUIN Stéphanie,



MASNEUF Nathalie, PINTO ABRANTES Delphine, VEOL Christophe, ORIVES Éric, MORIN Frédéric

Absents ayant donné procuration : LOMEL Cédric à ORIVES Eric

Absents: PASTRE Laurie

Secrétaire de séance : Mme Dominique RIEU

ORDRE DU JOUR:

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 07 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

Le Maire demande de modifier l'ordre des propositions des délibérations, aucune opposition n'est faite.

FINANCES

<u>POINT N° 1 -DEL 2023-12B-02 SIGNATURE CONVENTION SERVITUDE DE PASSAGE</u> AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES ARDECHE SOURCES ET VOLCANS

Dans le cadre de son projet d'aménagement de voies douces et/ou voies partagées sur son territoire, la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans souhaite réaliser une liaison entre le chemin de la plage, le lieu-dit « la clape » à Lalevade-d'Ardèche où arrive la Via Ardèche, et l'allée de Vals en direction du « pont des Issoux ».

Ce tracé, d'un linéaire d'environ 230 mètres, présente un intérêt en termes de mobilité douce pour des liaisons quotidiennes et pour des usages cyclistes ou pédestres de loisirs. Le tracé fait l'objet d'un emplacement réservé N° 61 dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 31 mars 2022.

Il permettra aussi par ailleurs la jonction entre les territoires de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans et la communauté de communes du Bassin d'Aubenas par la commune limitrophe de Vals-les-Bains.

La communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes, est amenée à effectuer des travaux pour créer un aménagement cyclable.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette convention avec les autres propriétaire et locataires des terrains sur lesquels la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans sollicite une servitude de passage

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention

POINT N° 2 – DEL 2023–12B–03 OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2024 la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.



Aussi afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2023.

A savoir:

- <u>Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles</u>

Pour un total de **Dix Mille Euros 10 000 € (40 000 € au BP 2022 x 0.25)**

- Chapitre 21 Immobilisations Corporelles

Pour un total de Quatre Vingt Seize Mille Deux Cent Cinquante Euros 96 250 € (387 000 € au BP 2022 x 0.25)

Monsieur Grégory COURT et Madame Béatrice HILAIRE sortent de la salle du Conseil Municipal à 20h50, ils ne sont pas autorisés à débattre du point n°3

<u>POINT N° 3 – DEL 2023-12B-01 PROJET DE CONSTRUCTION DU NOUVEL EHPAD</u> CONFIE A ADIS SA HLM

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante, de confier à ADIS SA HLM la réalisation du futur EHPAD d'une capacité de 81 lits en lien avec EPORA et AESIO sur les parcelles de terrain désignées ci-dessous :

- A1040 -A1491 -A1587 -A1597 - A1727 - A1728 -A1729 -A1055 -A1538 d'une surface totale de 4 705 m2

Pour la réalisation de ce projet, la commune s'engage à céder dans les trente-six (36) mois à venir, à ADIS SA HLM le foncier nécessaire, à un prix qui sera déterminé ultérieurement dans le respect de l'intérêt des parties.

ADIS SA HLM assurera l'opération de construction dans le cadre d'une convention de gestion avec AESIO gestionnaire du futur établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à neuf voix pour et trois contre (Eric ORIVES pour lui-même et pour Cédric LOMEL et Fréderic MORIN)

Le Conseil municipal,

DECIDE

Article 1 : Accepte de confier à ADIS SA HLM, la réalisation du futur EHPAD sur la Commune de Lalevade d'Ardèche

Article 2 : Autorise M Le Maire à vendre le foncier nécessaire à la réalisation du projet

Article 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tout actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien ce projet

QUESTIONS DIVERSES:

Prochain conseil municipal: jeudi 11 janvier 2024



Séance du 11 janvier 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Onze Janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

<u>Présents</u>: M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, CHANÉAC Damien, HILAIRE Béatrice, COURT Grégory, DUMAS Albin, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, LE TOQUIN Stéphanie, MASNEUF Nathalie, PINTO ABRANTES Delphine, VEOL Christophe, ORIVES Éric, MORIN Frédéric

Absents ayant donné procuration :

Absents: PASTRE Laurie, LOMEL Cédric

Secrétaire de séance : Mme Dominique RIEU

ORDRE DU JOUR:

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

FINANCES

<u>DEL 2024-01-01 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX</u>

Le projet consiste à changer le système de chauffage très énergivore de deux appartements par des pompes à chaleur et de modifier celui du relais thématique par une climatisation réversible afin de créer un point de fraicheur sur la commune en cas de canicule.

- Le relais thématique pour un montant prévisionnel de 8 983.09 € HT
- Les appartement 1 et 2 situé au 51 rue des écoles au-dessus de la salle des associations pour un montant prévisionnel de 7 866.36 € HT

Le montant total des travaux prévisionnels s'élève à 16 849.45 € HT Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité des voix

Monsieur Grégory COURT et Madame Béatrice HILAIRE sortent de la salle du Conseil Municipal à 20h45, ils ne sont pas autorisés à débattre du point n°2

<u>DEL 2024-01-02 ACQUISITION PARCELLE M COURT ROBERT PAR ACTE</u> ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du projet de construction du nouvel EHPAD, Monsieur COURT Robert accepte la mise en vente de la parcelle de terrain cadastré A1946 de 744 m² lui appartenant sur le territoire de la commune de Lalevade d'Ardèche. Monsieur le Maire propose de procéder à l'acquisition de la parcelle privée cadastrée A 1946 d'une superficie d'environ 744 m² au prix de 39,10 € le mètre carré soit un prix total de 29 090,40 € (vingt-neuf mille quatre-vingt-dix euros et quarante centimes).



Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré vote à l'unanimité des voix :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée A 1946 d'une superficie de 744 m² propriété de Monsieur COURT Robert,

INDIQUE que cette cession se fera par acte administratif et au prix de 39,10 € le mètre carré, INDIQUE que la commune prend à sa charge les frais d'arpentage,

DESIGNE Madame Dominique RIEU, Première Adjointe, pour signer les documents relatifs à cette cession.

QUESTIONS DIVERSES:

Prochain conseil municipal: jeudi 1 février 2024

Séance levée à : 21 h 00

Le conseil municipal est invité à manger la galette des rois pour clôturer cette séance

Séance du 1er février 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le premier Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

<u>Présents</u>: M. FIALON Dominique, M CHANÉAC Damien, Mme HILAIRE Béatrice, M VEOL Christophe, M COURT Grégory, M DUMAS Albin, Mme LE TOQUIN Stéphanie, Mme MASNEUF Nathalie, M ORIVES Éric, M MORIN Frédéric;

<u>Absents ayant donné procuration</u>: Mme RIEU Dominique à M FIALON Dominique <u>Absents</u>: M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, Mme PASTRE Laurie, Mme PINTO ABRANTES Delphine, M LOMEL Cédric

Secrétaire de séance : Mme LE TOQUIN Stéphanie

ORDRE DU JOUR:

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 11 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT



Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020.

DEC 2023-12-10 : Contrat maintenance aux progiciels de la gamme COLORIS DEC 2024-01-01 : Convention d'honoraires avec Maitre AUDIGIER Julien DEC 2024-01-02 : Contrat de bail précaire avec Madame Lucette CHAREYRE veuve PASTRE

Arrivée de Monsieur Albin DUMAS à 20h55

DELIBERATIONS

FINANCES

DEL 2024-02-01 CONVENTION DISPOSITIF PETITS DEJEUNERS 2023-2024

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir avec l'Académie de Grenoble pour la mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » sur la commune.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale conformément à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté adoptée par le gouvernement en 2018.

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2023/2024 et pourra être prolongée par avenant. Elle concerne les classes de l'école Jules Ferry pour 65 élèves, à raison de 2 petits déjeuners par semaine sur 22 semaines soit un total de 2860 petits déjeuners.

Avec une contribution du Ministère de l'Education nationale de 1.30 € par élève soit une participation financière de 3718 € versée intégralement à la signature de la convention.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré vote à l'unanimité des voix

Malgré que la participation de l'Education Nationale ne soit que de deux petits déjeuners par semaine, l'équipe municipale entend maintenir la distribution de quatre petits déjeuners par semaine et à en supporter les frais éventuels.

FONCIER - TRAVAUX - URBANISME

<u>DEL 2024-02-02 ACQUISITION PARTIE DE PARCELLE A0571 PERILLOUS PAR ACTE ADMINISTRATIF (annule et remplace Del 2023-06-06 JOBBIT)</u>

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune souhaite acquérir une partie de la parcelle A0571 situé rue du Planas appartenant à Mesdames PERILLOUS Estelle et Melissa d'une surface d'environ 134 m^2 au prix de 60 € le mètre carré soit la somme de 8040 € (huit mille quarante euros)



Il expose, que sur la parcelle cadastrée A 0571, la commune a le projet de créer quatre à cinq places de stationnement et d'aménager le point de collecte des ordures ménagères,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des voix

<u>DEL 2024-02-03- ACQUISITION DES PARCELLES A0324 ET A1813 JOURDAN YOLANDE ET</u> MICHEL PAR ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune souhaite acquérir les parcelles A0324 et A1813 situé au Planas appartenant à Madame et Monsieur JOURDAN Yolande et Michel d'une surface totale d'environ 3208 m² au prix total de 4 000 € (Quatre Mille Euros)

Il expose, que sur la parcelle cadastrée A1813, la commune a le projet de créer des places de stationnement

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des voix

DEL 2024-02-04 - ACCEPTATION AVANT PROJET SDE

Monsieur Frédéric MORIN nous signale que les sommes inscrites sur le projet de délibération sont erronées, la secrétaire procèdera à la rectification des sommes pour la mettre en adéquation avec le projet avant signature et envoie en préfecture.

Cet Avant-projet définit les modalités administratives, techniques et financières et à intervenir avec le SDE 07, en qualité de maître d'ouvrage unique dans le cadre des travaux fiabilisation du réseau électrique et de télécommunication, réalisé en concomitance avec les travaux de dissimulation du réseau de distribution d'électricité et éventuellement d'éclairage public, de la rue du Stade à la place du 14 juillet.

Le montant prévisionnel du projet du poste se monte à **361 188.83 € HT** pour **2024**Fiabilisation réseau électrique : 266 651.67 € HT
Fiabilisation d'éclairage public 41 236.53 € HT
Infrastructure réseau de Télécommunication 53 300.63 € HT

Le montant prévisionnel de participation communale pour ce projet se monte à **84 579.02** € pour **2024**

Fiabilisation réseau électrique : pas de participation communale Fiabilisation d'éclairage public 50 % du HT 20 618.27 € HT Infrastructure réseau de Télécommunication 100 % TTC 63 960.75 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil, vote à l'unanimité des voix



Monsieur Grégory COURT et Madame Béatrice HILAIRE sortent de la salle du Conseil Municipal à 21h35, ils ne sont pas autorisés à débattre du point n°5

<u>DEL 2024-02-05 - ACQUISITION PROPRIETE PASTRE PAR L'ETABLISSEMENT</u> EPORA POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose que la commune de Lalevade d'Ardèche, a l'opportunité de procéder à l'acquisition des parcelles de l'ancienne scierie des biens cadastrés section A n° 1040-1055-1491-1587-1597-1727-1728-1729-1538 sections A d'une superficie totale de 4 705 m².

Il s'agit, d'un tènement foncier situé au 80 avenue de la gare sur la commune de Lalevade d'Ardèche qui est en vente au prix de 242 000 € (Deux Cent Quarante Deux Mille Euros)

Edifié sur un terrain figurant au cadastre de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	1040	Chamondin	1000 m2
A	1055	Chamondin	800 m2
A	1491	Avenue de la Gare	130 m2
A	1587	Chamondin	1030 m2
A	1597	Avenue de la Gare	1065 m2
A	1727	Chamondin	165 m2
A	1728	Chamondin	255 m2
A	1729	Chamondin	255 m2
A	1538	Chamondin	5 m2

Cette acquisition va permettre de poursuivre l'objectif suivant : Acquisition de terrain pour permettre la construction d'un nouvel EHPAD

Dans le cadre de la convention de partenariat que la commune de Lalevade d'Ardèche, et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), en date du 08 décembre 2023, à l'issue du conseil municipal du 07 décembre 2023, l'achat de cette propriété bâtie/non bâtie peut être réalisée par EPORA, pour le compte de la commune.

EPORA réalise le portage financier et patrimonial des biens pour une durée de 4 ans et s'engage à les recéder à la collectivité.

La commune s'engage à rembourser en une seule fois EPORA du montant de cet achat au terme du délai de portage.

Monsieur Le Maire propose, au conseil municipal d'autoriser EPORA à réaliser cette acquisition pour le compte de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à sept voix pour et deux contre (M Eric ORIVES et M Frédéric MORIN) :

APPROUVE la proposition de M Le Maire,

MANDATE EPORA pour procéder à l'acquisition des parcelles n°1040-1055-1491-1587-1597-1727-1728-1729-1538 de la section A, d'une superficie de 4705 m2, situé Avenue de la Gare à Lalevade d'Ardèche, appartenant à l'indivision PASTRE, au prix de 242 000 € (Deux Cent Quarante Deux Mille Euros);

POSITIONNE la commune en organisme prioritaire de sortie d'opération;



AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition, et à accomplir toutes les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES:

- Affaire CADAT sommation de lever l'entrave à la servitude de passage pour permettre l'accès aux locataires à leur place de stationnement
- Signature du Procès-Verbal de la Commission de contrôle des listes électorale du 18 décembre 2023 et Monsieur Albin DUMAS se porte volontaire pour remplacer M VEOL qui ne peux plus exercer son rôle à la commission de contrôle suite à sa nomination d'adjoint au Maire et à ses prochaines délégations de signatures
- Rappel de la date des prochaines élections Européennes qui aura lieu le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 20 h

Prochain conseil municipal: jeudi 7 mars 2024

Séance du 7 mars 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Sept Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

<u>Présents</u>: M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, CHANÉAC Damien, HILAIRE Béatrice, COURT Grégory, DUMAS Albin, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, LE TOQUIN Stéphanie, PINTO ABRANTES Delphine, VEOL Christophe, ORIVES Éric, MORIN Frédéric

Absents ayant donné procuration: MASNEUF Nathalie à FIALON Dominique

Absents: PASTRE Laurie, LOMEL Cédric

Secrétaire de séance : Mme Dominique RIEU

ORDRE DU JOUR:

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 01 février 2024 est approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

FINANCES

DEL 2024-03-01 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DEFICIT FONCIER POUR L'OPERATION DEPOLLUTION ET DEMOLITION ANCIEN EHPAD ET ANCIENNE SCIERIE

Ce projet essentiel pour notre territoire va permettre de détruire de vieux bâtiments inutilisés, devenus obsolètes de par leur emplacement, leur configuration, leur technologie ou leur efficacité énergétique qui ne correspondent plus aux standards actuels du marché et aussi à



cause de l'évolution des normes réglementaires, le changement des besoins ou le développement technologique.

Supprimer le risque de squat et les nombreux dangers qui pourraient en découler (incendie, vandalisme, insécurité etc...)

La commune a donc demandé à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes de porter ce projet, pour l'acquisition des parcelles, la déconstruction et le désamiantage des bâtiments afin d'en faire des terrains nus à bâtir sachant que l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) contribuera à la dépense à hauteur de 50 % soit environ 682 980 € (six cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt euros).

L'apport de biens fonciers par la Commune de Lalevade s'élevant à 794 090 € (sept cent quatrevingt-quatorze mille quatre-vingt-dix euros, estimation faite par les domaines), et la participation de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA), ce projet engendrera malgré tout un déficit foncier d'environ 268 700 € (deux cent soixante-huit mille sept cent euros, voir tableau en annexe) à ne pas confondre avec un déficit financier

Rappelons qu'une fois dépolluées, ces friches foncières en plein centre de la commune pourront permettre deux grands projets de constructions neuves dont un EHPAD de 81 places et une résidence pour personnes à mobilité réduite (PMR) de 20 logements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité :

- Approuve le projet susvisé,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subventions auprès des organismes suivants : Etat, Fonds Vert, Région, Département, ADEME, etc...

DEL 2024-03-02 SUBVENTION D'EQUILIBRE CCAS

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention d'équilibre pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune.

Suite à une demande de la trésorerie, de régulariser le P503 du CCAS en date du 05 septembre 2022, nous avons émis un titre de recette n°28, alors même que nous n'étions pas d'accord sur ce montant de 4 877 €. (Arrivé sur nos comptes à tort).

Aujourd'hui la trésorerie nous demande de l'annuler et par conséquent Le CCAS doit annuler ce titre par mandat sur le compte 673, le CCAS n'ayant pas la trésorerie, ni le budget nécessaire, la commune doit voter une subvention d'équilibre d'un montant de 4 877 € (quatre mille huit cent soixante-dix-sept euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des voix

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'attribuer une subvention d'équilibre à 4 877 € pour l'exercice 2024 (budget 2024)

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.



RESSOURCES HUMAINES

DEL 2024-03-03 PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LE POUVOIR D'ACHAT

Les bénéficiaires de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire sont les agents publics (fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public)

Les agents, pour percevoir cette prime, doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public avant le 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, de laquelle viennent en déduction la GIPA et les éléments de rémunération mentionnés à l'article 1^{er} du décret n°2019-133 dans la limite du plafond prévu à l'article 81 quater du code général des impôts.

Sont expressément exclus du bénéfice de cette prime :

- Les agents publics éligibles à la prime prévue au I de l'article 1^{er} de la loi du 16 août 2022 (prime « partage de la valeur »),
- Les élèves et étudiants en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L.124-1 du code de l'éducation.
- Les contrats de droits privés (contrat aidés)

Considérant que les montants de la prime tels que fixés par le décret sont des montants plafonds, les montants applicables seront les suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat fixé par le décret	Montant fixé par la collectivité ou l'établissement ou le groupement
Inférieure ou égale à 23 700 €	800€	800€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700€	700€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600€	600€

Les montants susmentionnés feront l'objet d'une proratisation en cas d'exercice des fonctions à temps non complet ou à temps partiel ainsi qu'en cas de durée d'emploi incomplète sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime de pouvoir d'achat fera l'objet d'un versement en une seule fois, pour un versement total effectué avant le 30 juin 2024.

L'attribution de la prime de pouvoir d'achat sera déterminée par l'autorité territoriale, pour chaque agent éligible, par voie d'arrêté individuel.

Pour information, cette opération concerne 11 agents qui percevront entre 160 à 800 € brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à onze voix pour et deux abstentions (M Damien CHANEAC et M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge) :

Décide:

- d'instaurer la prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues ci-dessus.
- d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- de prévoir les crédits correspondants au budget.

AFFAIRES GENERALES ET OCCUPATION DU DOMAINE

DEL 2024-03-04 CREATION D'UN MARCHE PLEIN VENT

Afin de retrouver un service qui a disparu de la commune il y a environ 30 ans, et qui est souvent regretté par les habitants, les élus de la commune de Lalevade envisagent de faire revivre un marché hebdomadaire local

Suite à la consultation des organisations professionnelles intéressées (Fédération Nationale des Commerçants de Marché de France, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des métiers) en date du 31 janvier 2024, afin d'émettre un avis (article L.2224-18 du CGCT) courrier resté sans réponse à ce jour

Après une commission de concertation avec les habitants, les producteurs-commerçants et les élus, il est envisagé d'implanter ce marché Place de la Combale dans le voisinage du hangar de la "Petite Vitesse" (propriété communale près de l'Esat l'Avenir).

La commission de concertation a motivé son avis par sa sécurité en retrait de la Route Nationale 102, la commodité du stationnement pour les forains et les clients, la proximité des commerces, le voisinage, la présence de WC public (ancienne gare) et la possibilité d'un branchement électrique.

La date pressentie est le mercredi matin, afin de rester décalée avec les marchés environnants pour un démarrage au printemps 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des voix :

Décide : la création de ce marché de plein vent

autorise Monsieur le Maire à :

- la rédaction d'un règlement « marché » (qui sera voté ultérieurement)
- la création des tarifs ainsi que le mode d'encaissement (qui sera voté ultérieurement)
- la nomination de mandataires pour l'encaissement, étant donné qu'un régisseur est déjà en poste.



- Procéder à la mise en concurrence, par une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation
- Délivrer les titres d'occupation

DEL 2024-03-05 TARIFS MARCHE PLEIN VENT 2024

Monsieur le Maire propose d'établir des tarifs pour le marché de plein vent, selon le tableau cidessous afin d'en faciliter la lecture pour les usagers, les agents en charge de leur exécution, le régisseur de recettes et le trésor public, dans le cadre des contrôles opérés.

GRILLE DE TARIFICATION DES EMPLACEMENTS					
	Permanent	Occasionnel			
De 1 à 4 mètres linéaires	10€ par mois	3€ par marché			
De 4 à 7 mètres linéaires	12€ par mois	4€ par marché			
De 7 à 12 mètres linéaires	20€ par mois	6€ par marché			
Electricité	2€ par mois	1€ par marché			

Ces droits de place pourront être réglés par avance, en espèces, chèques ou virements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les tarifs proposés. Ces tarifs droits de place entreront en vigueur le 27 mars 2024

DEL 2024-03-06 APPROBATION DU REGLEMENT DU MARCHE DE PLEIN VENT

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L 2121-29, L 2212-1 et 2 et L 2224-18

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-03-05 du 07 mars 2024 approuvant les tarifs communaux des droits de place ;

Considérant qu'il y a lieu de se mettre en conformité en approuvant un texte relatif au fonctionnement du marché de plein vent, tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique.

Monsieur Le Maire, propose à l'assemblée d'approuver le règlement ci-annexé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'APPROUVER le règlement du marché plein vent tel qu'il est annexé à la présente délibération

DEL 2024-03-07 TARIFS MARCHANDS AMBULANTS PARKING ROUTE DU PONT DES ISSOUX 2024

Monsieur le Maire propose d'établir un tarif pour les marchands ambulants sur le site du parking de la route du pont des Issoux, selon le tableau ci-dessous afin d'en faciliter la lecture



pour les usagers, les agents en charge de leur exécution, le régisseur de recettes et le trésor public, dans le cadre des contrôles opérés.

La redevance sera payable d'avance auprès du régisseur au secrétariat de mairie, en espèces, chèques ou virements

TARIFICATION DES EMPLACEMENTS MARCHANDS AMBULANTS				
Camion d'outillage et autres 50 € la demi-journée le lundi au dimanche				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les tarifs proposés.

Ce tarif d'occupation du domaine public entrera en vigueur le 07 avril 2024

QUESTIONS DIVERSES:

- Les élèves de CM1 et CM2 des écoles publique et privée ont participé à une demi-journée de prévention routière le 07 mars 2024 et un élève est sélectionné pour la finale départementale
- Rappel des élections Européennes du 09 juin 2024 de 8 h à 20 h
- Voyage des ainés de la commune à destination du musée de 1900 à St Paul le Jeune et visite du musée de la lavande et de son domaine de St Remèze en petit train, prévu le 06 juin 2024 réservé aux personnes de 69 ans et plus au prix de 40 € et pour les accompagnants et autres, au prix de 70 €

Point sur les travaux en cours

- Les travaux de désamiantage et de rénovation de la toiture des services techniques sont bientôt terminés
- Les travaux pour la création d'une bâche de Défense Extérieure Contre les Incendies aux terrisses reprendront début avril
- Les travaux de peinture des passages piétons seront terminés avant la fin du mois de mars
- Pose du jeux enfant dans le parc courant du mois de mars, l'accès au parc sera alors interdit.

Prochain conseil municipal: mi-avril 2024

Séance levée à : 21 h 45

Séance du11 avril 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le onze Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.



<u>Présents</u>: M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, CHANÉAC Damien, HILAIRE Béatrice, VEOL Christophe, COURT Grégory, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, LE TOQUIN Stéphanie, PINTO ABRANTES Delphine, ORIVES Éric, MORIN Frédéric,

Absents ayant donné procuration: MASNEUF Nathalie à LE TOQUIN Stéphanie, DUMAS Albin

à FIALON Dominique <u>Absents</u>: PASTRE Laurie

Secrétaire de séance : Mme Dominique RIEU

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 07 Mars 2024 est approuvé à l'unanimité

Démission de M LOMEL Cédric et nomination de Mme VILLAR Sabrina Démission de Mme VILLAR Sabrina et nomination de M PIQUET Patrick M PIQUET Patrick est absent au conseil municipal de ce jour, car il n'a pas reçu la convocation à temps

Installation de M PIQUET Patrick comme conseiller municipal de fait, au prochain conseil municipal

DELIBERATIONS

1° Approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion 2023 dressé par la trésorerie, qui retrace toutes les écritures comptables de l'année écoulée est approuvé à l'unanimité.

<u>2° Vote du Compte Administratif 2023 et affectation des résultats</u>

Présentation par D. RIEU, adjointe aux finances, du résultat des opérations comptables de l'année 2023 et de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement : dépenses : 1 007 039,06 € - recettes : 1 430 234,17 € -

Excédent : 423 195,11 €

Section d'investissement : dépenses : 658 407,36 € - recettes : 602 630,89 € -

Déficit : 55 776,47 €.

Le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Approbation du compte administratif et décision d'affectation en investissement de la somme de 310 000, 00 € et en fonctionnement la somme de 113 195,11 € adopté à l'unanimité.

3° Vote des taux des taxes locales

Il est proposé de ne pas augmenter les taux à :

- Taxes foncières propriétés bâties : de 35,50 %
- Taxes foncières propriétés non bâti de 84.13%
- Taxes d'habitation à 9.66%

Approuvé à l'unanimité des voix

<u>4° Montant de la participation pour les fournitures scolaires de l'école publique</u>

Il est fixé un montant forfaitaire de 75 € par élève pour les fournitures scolaires. Le nombre d'élèves présents à la rentrée de 2023-2024 est de 71 élèves soit une participation de 5 325 € (Cinq mille trois cent vingt-cinq euros). La proposition est adoptée à l'unanimité.



5° Attribution des subventions aux associations

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2023 selon le tableau annexé à la présente délibération, pour une somme de 8 971,00 € (Huit Mille Neuf Cent Soixante et Onze Euros) au chapitre 65.

TABLEAU ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2024

ASSOCIATIONS	ANNEE		Local	Eau et
	2023	ANNEE		Electricité
	CA	2024 BP	dispo	
Art 65748:				
ADAPEI	100,00€	100,00€		
AMICALE SAP POMPIERS	605,00€	605,00€		
AMICALE DONNEURS SANG BENEVOLES	0,00€			
AUBENAS		50,00€		
AMICALE LAIQUE	230,00€	230,00€		
ANCIENS COMBATTANTS	200,00€	0,00€		
APEL SAINT JOSEPH + 504 regul voyage	704,00€			
scolaire l'an passé		200,00€		
ASSO LES USAGERS HOPITAL AUBENAS	0,00€	50,00€		
BEALIERE DE FABRIAS	180,00€	180,00€		
BEALIERE DES PRADES	180,00€	180,00€		
BEALIERE DE VALENTE	0,00€	180,00€		
COOPERATIVE ECOLES PUBLIQUES	0€			
(rappel 62 élèves x 20 € en 2023				
et 71 élèves x 20 en 2024		2 660,00€		
FEDE ŒUVRES LAIQUES	0,00€	0,00€		
GYM VOLONTAIRE Asso dissoute	0,00€	0,00€		
KARATE DE LALEVADE	200,00€	200,00€	oui	oui
LES RESTOS DU CŒUR	0,00€	50,00€		
LES VAGABONDS	190,00€	190,00€	oui	oui
LOISIRS ET CULTURE	180,00€	180,00€		
LS DANCE COMPAGNY (ex MELTING	0,00€			
DANCE)		180,00€		
PETANQUE SANS SOUCIS	180,00€	180,00€	oui	oui
PREVENTION ROUTIERE	0,00€	160,00€		
SOCIETE DE CHASSE	180,00€	180,00€		
SOCIETE LES BOULES LEVADOISES	0,00€	180,00€	oui	oui
UNION SPORTIVE LALEVADE	2 000,00 €	2 000,00€		
UNRPA	446,00€	446,00€	oui	oui
FORESTIERS SAPEURS	€,00 و50	50,00€		
REMUE MENINGES	300,00€	300,00€	oui	oui
SAJ LES BABELOUS	200,00€	200,00€		
Divers		40,00€		
Total chapitre 65	6125,00€	8971,00€		

6° Vote du budget primitif 2024

Le budget primitif pour 2024 est présenté au conseil municipal : Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 211 914,11 € Section d'investissement : dépenses et recettes : 1 011 419,15 €. Approuvé par onze voix pour, deux contre (E. ORIVES, F. MORIN)

7° Répartition des indemnités aux 4 adjoints au Maire et aux 2 conseillers délégués.

Monsieur le Maire propose de modifier l'indemnité du 4eme adjoint et de réduire le nombre de conseillers municipaux délégués car Monsieur Albin DUMAS renonce à son indemnité de conseiller délégué. Le Maire propose que les indemnités soient versées :

- Une indemnité de 16,8 % de l'indice brut 1027 au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint à compter du 29 Mai 2020.
- Une indemnité de 13.95 % de l'indice brut 1027 au 4^{ème} adjoint à compter du 01 Avril 2024
- Une indemnité de 5,7 % de l'indice brut 1027 aux 2 conseillers municipaux délégués

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ces propositions par douze voix pour et une abstention (Christophe VEOL).

<u>8° Participation frais de scolarisation – commune d'Aubenas</u>

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une famille de Lalevade d'Ardèche scolarise son enfant en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à l'école primaire de Beausoleil d'Aubenas

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'éducation, la commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfant résidant sur son territoire lorsque son inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées à des raisons médicales.

Cet enfant est scolarisé en classe ULIS à Aubenas pour l'année scolaire 2023/2024

La commune d'Aubenas, par délibération en date du 16 décembre 2021, a fixé le montant de la participation financière des communes de résidence des enfants scolarisés en classe ULIS à 1 058 € (Mille Cinquante Huit Euros) par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le paiement des frais de scolarisation tels que présentés par le Maire
- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la commune d'Aubenas
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2024 au chapitre 65 à l'article 6558 Autres contributions obligatoires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix

9° Subvention d'équilibre CCAS

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention d'équilibre pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune pour payer :

- 1. Le complément de rémunération (supplément familial) de l'agent restant à la charge du CCAS suite à la fermeture de l'EHPAD soit la somme de 950 € pour 2024
- 2. Régularisation de cotisation retraite (part patronale) de trois anciens agents du CCAS, pour un montant total de 993.89 € arrondis à 1000 €



- 3. Les remboursements de rémunération effectués auprès de la MFAD pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2023 pour un montant de 884 €
- 4. Le paiement de l'assurance du personnel pour 1900 €
- 5. Le paiement de titre à annuler sur exercice antérieur pour un montant prévisionnel de 271 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des voix

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'équilibre à 5 005 € (Cinq Mille Cinq Euros) pour l'exercice 2024 (budget 2024)

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES:

- Rappel des élections européenne le 09 juin 2024 de 8 h à 18 h
- Challenge en vélo sur le Pumptrack le 20 avril 2024 de 13h30 à 21h
- Job dating organisé par la CDC le même jour à la salle des fêtes

